

05 juin 2009 -13:29

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2009

Sécurité sociale

Allocations spécifiques à l'Onem, financement alternatif et répartition des contributions de sécurité sociale

Allocations spécifiques à l'Onem, financement alternatif et répartition des contributions de sécurité sociale

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé une série d'arrêtés royaux qui concernent la sécurité sociale.

Il s'agit des arrêtés suivants :

- les arrêtés royaux relatifs aux allocations spécifiques attribuées à l'Office national de l'emploi (Onem) pour 2008 et 2009,
- les arrêtés royaux relatifs au financement alternatif de la sécurité sociale pour 2009,
- l'arrêté royal concernant la répartition du montant des contributions de sécurité sociale pour la recherche scientifique pour 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>